



## Livret A comment le solder ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour à tous,

Problème kafkaïen :

Une personne de nationalité française est titulaire d'un livret A ouvert dans son enfance en France. Elle réside maintenant dans un pays lointain (hors UE) et souhaite clore ce livret et récupérer le solde.

Sauf que ... l'établissement bancaire (que je ne citerai pas) ne propose que le chèque de banque comme versement du solde. Dont la validité n'est pas reconnue hors de France.

Impossible de faire un virement vers un autre compte qu'un compte de dépôt de la même succursale.

Impossible non plus de faire un retrait en liquide sans carte de crédit associée à un compte de dépôt.

Quelle solution peut-on lui proposer pour qu'elle récupère son argent ?

-----  
Par janus2

Bonjour,

La somme est importante ?

-----  
Par yapasdequoi

Environ 5000 euros.

-----  
Par janus2

Je suis étonné qu'il n'y ait pas possibilité de faire des virements vers n'importe quels autres comptes. Perso, je peux faire ce que je veux avec mon livret A sur internet.

Sinon, reste à ouvrir un compte de dépôt dans cette banque juste le temps d'y virer le contenu du livret A et ensuite faire un virement de ce compte vers le compte étranger.

-----  
Par yapasdequoi

Il n'est plus possible de virer depuis un livret A vers un compte hors établissement, il faut forcément passer par un compte de dépôt.

C'est vrai pour toutes les banques, non ?

De plus ouvrir un compte en France pour un non résident français est long et onereux. Plus les frais de virement et de change.

Savez-vous si un chèque de banque peut être demandé à l'ordre d'une autre personne, ? Ou là aussi il faut passer par un compte de dépôt local ?

-----  
Par janus2

Il n'est plus possible de virer depuis un livret A vers un compte hors établissement, il faut forcément passer par un compte de dépôt.

C'est vrai pour toutes les banques, non ?

Non, je viens de vérifier, je peux toujours faire un virement de mon livret A chez le mangeur de noisettes à mon compte dans une autre banque via mon espace client.

Savez-vous si un chèque de banque peut être demandé à l'ordre d'une autre personne, ? Ou là aussi il faut passer par un compte de dépôt local ?

Il est possible d'avoir un chèque de banque avec un autre bénéficiaire, par exemple, pour acheter un véhicule, vous pouvez avoir un chèque de banque à l'ordre du concessionnaire.

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue

1-Les banques de certains pays ne disposent pas d'IBAN.

2- IL reste possible d'effectuer un virement vers ces pays, si la devise fait partie de la liste des devises proposées.

Quel est le pays concerné ?

-----  
Par yapasdequoi

C'est pour l'Australie.

Les frais associés au virement sont conséquents aux 2 extrémités...

Le virement est autorisé à partir du livret A mais seulement vers un compte de dépôt du même titulaire, peut être vers une autre banque, mais pour l'étranger je ne sais pas

[url=https://www.inc-conso.fr/content/quelles-operations-puis-je-faire-sur-mon-livret-ou-compte-depargne]https://www.inc-conso.fr/content/quelles-operations-puis-je-faire-sur-mon-livret-ou-compte-depargne[/url]

Sa banque en Australie n'accepte pas les chèques de banque.

-----  
Par Rambotte

Il y a bien de nouvelles interdictions, mais certaines banques autorisent au moins certaines de ces interdictions dans leurs services en ligne (éventuellement en affichant un message précisant ce qui est interdit, il faut alors que le client comprenne qu'il initie une opération interdite).

Voir le récapitulatif dans :

[url=https://www.inc-conso.fr/content/quelles-operations-puis-je-faire-sur-mon-livret-ou-compte-depargne]https://www.inc-conso.fr/content/quelles-operations-puis-je-faire-sur-mon-livret-ou-compte-depargne[/url]

-----  
Par yapasdequoi

Merci j'avais trouvé cette page aussi.

Mais rien ne dit si on peut faire un virement vers un compte hors UE.

A suivre.